

# Pour la création d'un Centre national d'aménagement linguistique au Niger

*« Pour une revalorisation des langues nationales, leur promotion comme véhicules du savoir moderne et moyens de développement, il est urgent d'entreprendre un travail de recherche et d'application soutenu par une réelle volonté d'affirmation nationale ».*

Abdou Hamani  
dans GRRPLN<sup>(1)</sup> (1977: 1).

Le présent article se propose, dans un premier temps, de présenter de manière succincte l'état de la recherche linguistique au Niger et de faire une brève analyse de la situation sociolinguistique du pays en mettant l'accent sur les problèmes généraux qui ralentissent le développement des langues nationales.

La finalité de l'étude étant la recherche d'une voie efficace pour la gestion du bilinguisme - langues nationales / français - il exposera, dans un second temps, les contours d'une structure nationale qui aura pour tâche principale l'aménagement linguistique au Niger.

Termes-clés:  
aménagement linguistique; Niger;  
sociolinguistique.

## 1 Introduction générale

**S**i pendant longtemps les langues nigériennes n'ont servi que comme moyens de communication orale entre diverses communautés, depuis 1963, une volonté, certes timide mais réelle, s'est affichée pour en faire des outils nécessaires au développement. C'est ainsi qu'ont été élaborés les premiers programmes d'alphabétisation, par la suite les descriptions scientifiques des langues et dialectes et leur utilisation dans l'enseignement formel se sont amorcées.

Ces pratiques ont donné des résultats appréciables.

Pour les besoins de l'alphabétisation, plusieurs brochures en langues nationales ont vu le jour, un vocabulaire nouveau a fait son apparition dans ces langues pour les besoins d'éducation et de formation et une recherche scientifique plus élaborée est en train de se mettre en place.

Les travaux scientifiques ont porté sur la description de plusieurs langues, particulièrement aux plans phonétique, phonologique et morpho-syntaxique. Les premières descriptions lexicologiques ne sont en train de naître que maintenant.

Les travaux en et sur les langues nationales sont conduits dans différents centres.

La Direction de l'alphabétisation et de la formation des adultes (Dafa) produit des brochures de vulgarisation, quelques traductions d'œuvres littéraires ou encore des adaptations d'ouvrages spécialisés

(code de la route, documents de forage, etc.) sur demande de services techniques.

La recherche fondamentale et appliquée relève de l'Université Abdou Moumouni (UAM) à travers la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH), la Faculté de pédagogie (FP) et l'Institut de recherches en sciences humaines (IRSH). À la FLSH, les travaux de maîtrise ont permis la description de certaines langues qui, il y a quelques années encore, étaient laissées pour compte par la recherche fondamentale au Niger. Il s'agit de langues comme le tubu, le kanuri, le gulmancema et l'arabe schwa. Deux études lexicologiques en hausa et en zarma ont été réalisées à la FP et un dictionnaire encyclopédique hausa-sonay-français est en rédaction à l'IRSH.

À l'extérieur du pays, des chercheurs, étrangers et nationaux, décrivent également les langues nigériennes ou travaillent sur elles. Si pour les premiers il s'agit de travaux post-doctoraux, pour les seconds la finalité de leurs efforts est l'obtention d'un diplôme.

Mais au Niger, il n'y a pas que les langues nationales qui sont en contact et qui servent de moyens de communication. Il y a un multilinguisme plus qu'évident qui met en rapport les langues du pays et le français.

D'abord langue coloniale ayant vécu en rapport conflictuel avec les langues nationales, aujourd'hui le français est la langue officielle du Niger, et ce, depuis 1960. L'enseignement est dispensé dans cette langue, l'administration ainsi que tous les secteurs de la vie moderne fonctionnent avec elle.

(1) Groupe de réflexion et de recherche pour la promotion des langues nationales.

Les travaux réalisés en linguistique appliquée pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans cette langue sont insignifiants voire inexistant. C'est là une erreur qu'il faut réparer au plus vite tant que le français restera langue officielle du Niger.

Nous avons, depuis toujours, pensé que l'utilisation du français comme langue d'enseignement est un facteur aliénant et que le pays ne peut se développer avec une langue officielle étrangère d'abord imposée, puis acceptée par la suite. Nous nous devons aujourd'hui de réfléchir profondément sur la véracité d'une telle hypothèse car, d'un point de vue purement technique, on ne saurait évoquer comme cause principale de la faillite de notre système éducatif l'utilisation du français comme médium d'enseignement. Une langue nationale quelconque, à la place du français, aurait au mieux le même résultat, sinon afficherait un bilan plus médiocre encore dans les conditions d'enseignement et de formation qui sont les nôtres de 1960 à nos jours.

Afin de trouver des solutions adéquates au problème de cohabitation des langues nationales et du français, au statut de chacun, à

(2) Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur au GRRPLN (1977: 61-67) et aux articles et mémoires de maîtrise sur le buduma. Cependant, depuis la Conférence nationale souveraine, le débat politique passionné a « décréété » l'existence de dix langues nationales en ajoutant à la liste la tasawak et le buduma. Nous n'avons rien contre cette vision des choses, mais nous aurions souhaité qu'une étude scientifique nous donne ce résultat - c'est le cas du buduma - et non une déclaration politique avancée dans les conditions qu'on sait.

(3) GRRPLN (1977: 58).

leur utilisation efficace comme véhicule de savoir et de promotion sociale de tous les fils du pays, il convient d'examiner la situation sociolinguistique et de dégager, à travers un diagnostic sans complaisance, une issue favorable qui tiendrait compte de la réalité socio-politique du moment.

## 2 Situation sociolinguistique au Niger

### 2.1 Les langues en présence

Est-il besoin de rappeler qu'à l'état actuel des recherches, le Niger compte neuf langues nationales que sont l'arabe, le buduma, le fulfulde, le gulmancema, le hausa, le kanuri, le sojay-zarma, le tamajaq et le tubu<sup>(2)</sup>? Ces langues se ramifient en plusieurs dialectes et parlers que certains ont souvent tendance à considérer comme des langues à part entière. Est-il besoin aussi de noter que le français est la langue officielle du pays avec toutes les implications à observer? Est-il enfin besoin de souligner que le multilinguisme « particulier »<sup>(3)</sup> a amené différents penseurs à tenter de remettre en cause l'ordre établi, à demander une redéfinition du statut de ces langues et à conférer aux langues nationales un rôle plus important à jouer dans la vie de la grande masse du peuple, sinon à exiger un changement radical qui inhiberait la prédominance du français au profit des langues autochtones ou l'une d'elles au moins?

### 2.2 L'utilisation des langues dans la vie sociale

#### 2.2.1 En alphabétisation

Toutes les langues nationales servent les communautés linguistiques

qui les parlent afin de résoudre leurs besoins quotidiens de communication. C'est là une évidence qu'on pourrait ne pas noter. Cependant, quand le Niger a décidé de mettre en place une politique d'alphabétisation, seul le hausa a d'abord été pris en considération. Par la suite, les actions d'alphabétisation et de formation des adultes se sont étendues graduellement aux six langues suivantes: fulfulde, gulmancema, kanuri, tamajaq, tubu et zarma. L'enseignement en arabe relevant d'une autre direction du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche (MEN/R), cette langue n'est pas prise en compte par la Dafa.

Cette pratique se justifie aisément dans la mesure où il était impossible, du premier coup, de prendre en charge toutes les langues nationales dans un processus d'alphabétisation qui venait à peine de démarrer. La justesse de cette démarche a permis de couvrir par la suite les autres régions et les langues qui y sont localisées.

Le français sert en alphabétisation fonctionnelle dans les seules villes de Niamey et Arlit.

#### 2.2.2 Dans le système formel

La prédominance du français est la résultante de son maintien comme langue officielle. Il y a cependant à nuancer un tout petit peu la place du français dans le système formel.

En effet, les médersas utilisent l'arabe comme langue d'enseignement et le français comme matière.

Depuis 1976, l'enseignement expérimental utilise de manière timide les langues nationales comme tremplin pour l'acquisition du français.

Dans les écoles de formation (Éna, ÉNSP, INJS, IF'TIC, etc.) les langues nationales sont également enseignées.

À l'université enfin, le département de linguistique de la

FLSH et la FP donnent des enseignements sur la transcription et la structure de certaines langues nigériennes.

### 2.2.3 Dans la vie administrative

Seul le français a droit de cité. Il est à noter cependant qu'à l'examen du permis de conduire, tout candidat qui le désire peut passer l'épreuve en hausa ou en zarma.

## 2.3 Les pratiques politiques

Depuis une dizaine d'années, avec l'installation du Conseil national de développement (CND), deux des huit langues nationales ont été promues au rang de langues de travail au sein de cette structure à côté du français. Il s'agit du hausa et du zarma. Ces deux langues couvrent la presque totalité du pays et le hausa est particulièrement véhiculaire dans les 3/4 du pays alors que le zarma occupe géographiquement sa partie ouest.

Le caractère véhiculaire de ces langues est en effet un critère très important pour les adopter comme langues nationales de travail dans une structure politique nationale. Ici aussi, il convient de noter l'opportunité de la décision d'autant plus que les autres langues n'ont pas été laissées pour compte. Toutes les langues nationales avaient en effet bénéficié, et sur le même pied d'égalité, de lexiques de termes politiques et administratifs de la part du CND.

Le hausa et le zarma ont continué depuis lors à être utilisés dans les grands forums nationaux grâce à la traduction simultanée.

Avec l'avènement de la démocratie et du multipartisme, il est à entrevoir un travail titanesque pour permettre à toutes les langues de véhiculer les nouveaux concepts qui font leur apparition dans la vie nationale.

## 2.4 Les langues dans les médias

La radio est le premier élément de communication de masse à voir le jour au Niger. Les langues nationales et le français se partagent les tranches horaires. Il en est de même pour la télévision.

Dans la presse écrite, il y a quelques années encore, on pouvait voir quelques pages consacrées aux langues nationales dans l'hebdomadaire officiel du pays. Depuis longtemps cette pratique n'a plus cours et tous les journaux privés qui viennent de naître ainsi que le journal gouvernemental produisent exclusivement en français.

## 2.5 Conclusion

Au regard de ce rapide survol des langues et de leur utilisation, on est en droit de constater que la promotion tant souhaitée pour les langues nationales ne se fait pas exactement comme l'aurait souhaité le GRRPLN qui concluait, suite à une analyse de la situation sociolinguistique, en ces termes: «la situation linguistique au Niger apparaît donc comme relativement simple pour permettre la mise en œuvre d'une politique linguistique faisant des langues nationales des véhicules du savoir et des moyens de promotion sociale. Cette action doit se traduire par une description et une codification des langues et leur utilisation progressive mais effective dans tous les secteurs de la vie moderne (administration, enseignement, alphabétisation, etc.); en somme une redéfinition de leur statut par rapport à la langue dominante dans le cadre d'une politique de libération et de réhabilitation nationales».

Il est vrai que de 1977 à aujourd'hui des travaux en et sur les langues nationales ont progressé et qu'une attitude positive a toujours été

manifestée à l'endroit de toutes les langues du pays. Même si parfois des considérations objectives ont permis à une ou deux langues d'avoir la primeur d'une action d'information ou de formation, les autres n'ont jamais été négligées.

Elles bénéficieraient de plus d'égards si des dispositions étaient prises pour lever certaines barrières qui se révèlent être un frein à leur développement.

## 3 Problématique du développement des langues au Niger

### 3.1 L'état de la recherche linguistique

D'une manière générale, la recherche au Niger se caractérise par les faibles moyens financiers mis pour la conduire. Dans les sciences sociales, tout comme dans les sciences exactes, les financements extérieurs sont les seuls créneaux par lesquels quelques actions arrivent à aboutir.

En linguistique, la recherche se fait pour l'obtention de la maîtrise ou d'un diplôme supérieur. Quelques initiatives individuelles la font cependant progresser lentement.

#### 3.1.1 La recherche fondamentale

La recherche fondamentale en linguistique est pratiquement l'apanage des seuls étudiants astreints à rédiger des mémoires de maîtrise ou des thèses de doctorat sur les langues nationales. Les enseignants et chercheurs de l'UAM ne disposant pas de crédits de recherche ou n'étant plus motivés ne travaillent que très rarement dans cette direction.

La recherche fondamentale fait progresser la recherche appliquée. Une meilleure connaissance des langues nationales donnera très

certainement des nouveaux créneaux d'application en alphabétisation, dans le système formel ou en communication.

Une des conséquences les plus fâcheuses de la stagnation de la recherche fondamentale est la brèche ouverte à toutes les spéculations de la part des esprits malintentionnés qui ont décrété l'existence de dix langues nationales alors que les recherches en ont dégagé neuf.

Il y a donc là une action d'urgence à entreprendre afin d'aboutir à la réalisation de la carte linguistique du Niger.

### 3.1.2 La recherche appliquée

Elle se fait d'ordinaire dans des centres comme l'Indrap, la Dafa ou L'UAM. Elle se limite à quelques travaux terminologiques ou, depuis quelques années, lexicographiques. La didactique des langues (pour le système formel et le non-formel) est très négligée et l'utilité de la linguistique dans la vie de tous les jours (publicité et communication de manière générale) n'est pas encore une préoccupation des spécialistes des langues.

### 3.1.3 Les centres de recherches dispersés

Ils sont insignifiants au plan numérique. Mis à part le département de linguistique de l'UAM qui a pour mission de travailler au développement des langues, les autres centres ne placent pas la recherche linguistique au cœur de leurs préoccupations.

## 3.2 Le manque de considération pour les langues nationales

Les langues nationales sont absentes de la vie administrative du pays. Depuis une dizaine d'années l'utilisation du hausa et du zarma dans les forums politiques a ouvert des perspectives à toutes les langues

du pays, et la communication entre autorités et populations se fait de plus en plus en idiomes locaux là où le français n'est pas compris.

Un fait important est à noter. En effet, en 1977 déjà le GRRPLN a proposé une série de mesures en 13 points pour mieux écrire nos langues. Pour une même langue, en fonction du centre de recherche ou de l'individu qui écrit, on constate des différences dans la transcription des mots. Et dire qu'il s'agit là des personnes les plus sensibilisées aux questions de transcription des langues nationales! Mais comme la faute n'est grave qu'en français et jamais en langue nationale, ces spécialistes ne se donnent même plus la peine d'observer les règles minimales de transcription. Pour les analphabètes en langue maternelle, la dimension du problème est tout autre. Quand on sent monter en soi le besoin d'écrire un slogan, un mot, un proverbe ou autre, on ignore tout simplement que les langues nationales ont une transcription spécifique. On utilise de la manière la plus naïve une transcription « francisante » pour aboutir à ses fins.

## 3.3 L'absence d'un cadre juridique

Les pratiques décrites plus haut trouvent un terrain propice à leur développement dans l'inexistence d'un cadre juridique qui donne aux langues nationales toute leur importance. Il existe assez souvent des documents officiels qui codifient la transcription des langues nationales (arrêté n° 017/MEN/alpha du 27 avril 1966, différents arrêtés d'harmonisation de la transcription de langues transnationales comme le hausa et le tamajaq, etc). Leur contenu présente des insuffisances qui permettent malheureusement aux auteurs d'écrire à leur convenance.

## 3.4 La place du français

Le français occupe l'espace le plus sensible de la vie nationale : l'éducation. On lui a d'ailleurs assez souvent imputé la responsabilité de l'échec du système scolaire.

Il est vrai que cette langue jouit du prestige qui est l'apanage de toute langue dominante, particulièrement dans les conditions qui sont celles des pays anciennement colonisés.

La position du français ne devient écran à l'épanouissement des langues nationales que si elles ne sont pas du tout prises en compte dans les actions de développement par les locuteurs natifs. Ceci n'est plus le cas depuis l'indépendance, mais elles n'arrivent pas encore à être pleinement employées dans tous les secteurs de la vie.

Le français lui non plus n'est pas l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs. Il suffit d'observer le vocabulaire employé pour la conduite des leçons à l'école primaire pour s'en rendre compte.

## 3.5 Conclusion

La recherche linguistique est le fondement du développement et de la promotion des langues en présence au Niger. Elle doit être coordonnée afin de spécifier les domaines dans lesquels les insuffisances sont les plus manifestes sans pour autant laisser de côté les autres domaines.

Des actions juridiques doivent également être menées afin de garantir une utilisation plus rationnelle des langues du pays. Il convient dès lors de dépasser les conventions tacites et de proposer la mise sur pied d'une structure officielle qui s'occupera de la gestion du multilinguisme « interne » et « particulier » qui est le fondement de la réalité sociolinguistique du Niger et de tous les pays du monde entier.

## 4 Le Centre national d'aménagement linguistique

L'aménagement linguistique est une action rationnellement organisée sur la langue. Cette action implique alors une modification de la langue qui acquiert un nouveau vocabulaire et une stylistique plus affinée qui lui permettent de jouer pleinement le nouveau rôle qui lui est conféré. Cette action sur la langue doit avoir une incidence sur ses utilisateurs qui à travers des projets de développement se trouvent mieux outillés pour améliorer leurs conditions d'existence.

Au Niger, nous vivons une situation de multilinguisme relativement simple. De ce fait, l'aménagement doit concerner toutes les langues mais de manière progressive et ceci conformément à la démarche pragmatique qui a toujours été suivie. Selon la disposition des moyens techniques, financiers et humains, le plan d'aménagement linguistique tiendra donc compte de la véhicularité, du poids démographique et de l'impact socio-économique sur les populations.

L'aménagement linguistique a deux fonctions essentielles qui sont la protection (a) et la promotion (b).

### a. La fonction de protection

L'aménagement linguistique doit protéger les langues à travers une législation qui définira leur statut entre elles, et entre elles et le français. Cette législation doit aussi les protéger à travers l'adoption de leur orthographe pour celles qui n'en ont pas et leur harmonisation pour celles qui en sont dotées. La définition du statut des langues doit permettre à toutes les communautés linguistiques d'évoluer dans une totale symbiose sans que l'une d'elles s'aliène au profit d'une autre. Pour ce faire, chaque Nigérien doit être servi dans la langue de son choix et dans la

langue officielle dans n'importe quel secteur de la vie sociale.

### b. La fonction de promotion

La fonction promotrice doit garantir une meilleure appréciation du visage linguistique du pays à travers des descriptions systématiques et des applications pratiques afin que les langues servent de véhicule au savoir moderne. C'est une condition nécessaire de leur développement. Chaque communauté doit palper l'importance de sa langue à travers l'utilisation qu'elle en fait et les services qui lui sont fournis à travers elle.

Pour promouvoir une langue nationale, un impératif besoin de normalisation et de standardisation est à régler.

Quand on pense, en effet, à des langues comme le kanuri, le sonjazzarma ou encore au fulfulde qui se développent dans des aires linguistiques traversant plusieurs pays et à l'intérieur desquelles évoluent plusieurs dialectes, on se doit de faire un choix au plan national sur le dialecte à promouvoir afin d'enseigner, de produire de la documentation ou de véhiculer de l'information de toute nature de manière uniforme. Cette donnée importante est à prendre en considération car il s'agit de langues transnationales qui sont des moyens de communications écrite et orale pouvant être l'objet de normalisation dans les autres pays. Hormis l'arabe et le hausa qui, aujourd'hui, peuvent évoluer avec aisance, les autres langues nationales souffrent d'un manque de normalisation et de standardisation.

### 4.1 Historique

Depuis toujours, la nécessité de créer une structure ayant ces objectifs ou des objectifs similaires existe. Le GRRPLN (1977: 88) faisait remarquer ceci: «L'université étant

présentement la seule structure de formation et de recherche en linguistique, il y a lieu de mettre nécessairement sur pied une institution nationale autonome capable d'orienter et de coordonner les recherches sur les langues nationales et d'en faire le bilan».

Aux États généraux de l'éducation tenus récemment, le même appel a été lancé.

Il s'agit maintenant de passer aux actes et de proposer une structure qui puisse prendre en charge les questions linguistiques.

Il faut signaler qu'un courant porteur au plan international existe.

En effet, les Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la francophonie tenus à Dakar et à Chaillot ont décidé d'un plan d'aménagement linguistique des pays ayant en commun l'usage du français. Il ne faut pas voir en cela une «nouvelle tactique impérialiste», mais la volonté manifeste de la reconnaissance des langues et des spécificités culturelles. Il s'agit tout simplement d'organiser de manière harmonieuse et efficace la coexistence du français, langue officielle, et des autres langues nationales.

### 4.2 Rôle

L'aménagement linguistique doit définir une politique linguistique claire, normaliser, standardiser les langues à aménager, harmoniser les transcriptions, faire de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Les travaux d'aménagement utilisent la terminologie et la traduction pour faire avancer les langues. La vulgarisation de ces travaux se fait à travers les prestations de services à tous les utilisateurs, officiels ou non, des langues et des projets de développement qui exploitent les langues aménagées comme langues de travail.

#### 4.2.1 *Élaboration d'une politique linguistique*

La politique linguistique du Niger ne doit souffrir d'aucune ambiguïté. À ce sujet, la constitution adoptée par le peuple nigérien le 26 décembre 1992 stipule en son article 3: « Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres. La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales. La langue officielle est le français ».

Les « modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales » doivent se faire à travers un plan d'aménagement linguistique qu'il y a lieu de mettre en place. À terme, l'aménagement doit aboutir à l'officialisation d'une ou de plusieurs langues nationales si les conditions techniques et politiques sont réunies.

La question fondamentale qu'il faut résoudre tout de suite est la suivante: peut-on aménager toutes les langues du pays tout de suite, ou faut-il faire un choix pragmatique?

Pour répondre à cette question, il convient de bien situer l'objectif de l'aménagement linguistique qui est d'amener la langue à remplir certaines fonctions d'ordre officiel et public comme l'enseignement, l'alphabétisation, la communication à travers les médias, ou encore, les communications politiques et administratives.

Il convient également de mettre en ligne de compte cette pratique nigérienne qui donne à chaque langue la possibilité d'être utilisée dans plusieurs domaines de la vie publique. Il n'y a que l'administration qui ne fonctionne qu'en français, mais depuis une quinzaine d'années une tentative d'utilisation de cinq langues nationales dans le système scolaire fait son chemin.

Il convient enfin de signaler qu'un choix opérationnel du hausa et du zarma a été fait par le Conseil

national de développement qui a utilisé ces deux langues aux côtés du français pour résoudre les besoins de communication. Par la suite, ces deux langues ont servi à expliquer au peuple les décisions des forums des partis politiques à la Conférence nationale souveraine et à l'impliquer dans ces décisions.

Il n'est pas possible d'aménager dans l'immédiat toutes les langues du pays vu les compétences humaines et les moyens financiers dont dispose le pays.

Un choix est toujours difficile, très souvent mal compris de ceux qui se sentent laissés pour compte, mal interprété par les « pêcheurs en eaux troubles », mais à un moment de l'histoire il faut bien l'opérer.

C'est pourquoi, en tenant compte du caractère véhiculaire du hausa - au plan national et régional - et du zarma dans l'ouest du pays (avec ces deux langues on est en mesure de toucher la quasi-totalité des populations nigériennes), de leur utilisation dans la vie politique du pays qui s'est faite sans avoir frustré les locuteurs des autres langues, il faut prendre la décision de leur donner la priorité dans le plan d'aménagement linguistique. Elles doivent devenir des langues nationales à statut spécifique.

Cela ne signifie nullement une condamnation des autres langues à la disparition de la carte linguistique du Niger. Bien au contraire, elles bénéficieront de toute l'attention des chercheurs et des utilisateurs qui continueront à s'en servir pour suivre normalement les actions d'alphabétisation, l'enseignement expérimental, les informations à la radio et à la télévision, etc.

#### 4.2.2 *Le plan d'aménagement linguistique*

Il se fonde sur la donnée suivante: le français est la langue officielle, le hausa et le zarma sont des langues nationales à statut spécifique, l'arabe, le fulfulde, le gulfancema, le kanuri, le tamajaq, le

tubu et les autres à découvrir éventuellement sont des langues nationales.

##### 4.2.2.1 La langue officielle

Elle demeure la langue de l'administration, de l'enseignement et des communications internationales. Elle est la principale source du développement terminologique des langues nationales. D'autres langues africaines ou l'anglais, ou encore l'arabe peuvent également servir de source d'enrichissement des langues nigériennes.

Le français aussi doit être aménagé pour refléter la culture nigérienne.

En effet, cette langue s'est développée dans une zone géographique qui n'est pas la nôtre. Il y a des réalités spécifiques qu'elle ne dénomme pas. Il s'agit de concepts dont se servent les populations dans leurs communications et il y a nécessité de les dénommer pour faciliter davantage la compréhension des messages dans cette langue. En Afrique de l'Ouest, des mots comme *primature*, *dibiterie* ou *essencerie* sont de plus en plus courants; et, ils désignent des réalités spécifiques au Sénégal, au Mali ou ailleurs. Au Niger, nous sommes *promotionnaires* pour avoir fait le même parcours scolaire à un moment donné de notre vie, nous *cartouchons* à l'université mais, *cartouchards* et brillants étudiants deviennent tous *civicards*, qu'ils soient simples licenciés ou *maîtrisards*, avant d'être intégrés à la fonction publique.

##### 4.2.2.2 Les langues à statut spécifique

Leur statut spécifique leur confère un rôle plus important à jouer dans la vie de la nation.

Le hausa et le zarma sont déjà utilisés dans les communications politiques au plan national. Cette donnée doit être renforcée à travers des actions d'alphabétisation et de post-alphabétisation. On peut par exemple concevoir un plan d'alphabétisation qui donnerait une

base de connaissances dans toutes les langues nationales - chacun selon sa langue maternelle - ensuite, pour la post-alphabétisation, il est à prévoir une durée plus importante en langues nationales spécifiques. Dans ces conditions, la production du matériel didactique, la recherche appliquée, la formation, etc. seraient plus aisées.

Dans l'enseignement formel - écoles expérimentales - la formation peut être poussée à un niveau plus haut dans ces deux langues. On peut également prévoir leur enseignement en tant que discipline dans le secondaire. Partout où ces deux langues doivent être employées (projets de développement rural, hygiène, santé, aménagement du territoire), leur action doit être renforcée. Elles doivent participer pleinement au développement et, pour cela, elles doivent pleinement être employées pour le développement.

Ce schéma doit normalement conduire le pays, au bout de quelques décennies, au choix d'une langue nationale comme langue officielle. On pourrait à partir de ce moment décider d'appliquer un bilinguisme officiel - français / hausa par exemple - ou un monolinguisme officiel en hausa ou toute autre langue du choix des fils du pays.

#### 4.2.2.3 Les autres langues nationales

Elles servent de base d'acquisition des connaissances pour toutes les communautés nationales dans l'enseignement primaire, en alphabétisation de base, à la radio et à la télévision. Elles sont le tremplin indispensable à la bonne acquisition des langues nationales à statut spécifique et du français.

#### 4.2.3 Le Centre comme organe consultatif

Le Centre est à consulter pour toutes les questions touchant les langues nationales. Il doit également proposer aux instances dirigeantes du pays des textes de loi sur toutes les

questions de développement et d'aménagement linguistique.

#### 4.2.3.1 En matière de transcription et d'orthographe

La bonne transcription des langues nationales est le premier pas important de la reconnaissance de leur valeur dans la société. Ceci est d'autant plus important que le mépris **actuel affiché envers ces langues** amène les utilisateurs à les écrire selon leur convenance.

La bonne transcription est également un pas important vers la normalisation des langues nationales. Elle est enfin la condition *sine qua non* de la production de manuels scolaires et de tout ouvrage pédagogique fiable dans nos langues.

Si une bonne avancée en matière de transcription a été observée entre 1966 et 1982, on remarque aujourd'hui une stagnation totale, voire une régression dans l'intérêt à affiner cette composante de la langue écrite. La barre doit être redressée par le Centre national d'aménagement linguistique. Garantir le respect des règles de transcription des langues nationales par des textes officiels doit être une des missions du Centre national d'aménagement linguistique.

#### 4.2.4 Les autres activités du Centre

##### 4.2.4.1 La recherche fondamentale et appliquée

Elle ne se fait pas dans le Centre comme une activité débouchant sur l'obtention d'un diplôme. Elle est une activité régulière et permanente du Centre. Chaque année, les chercheurs du Centre, en adéquation avec les objectifs nationaux en matière de développement linguistique, proposent des sujets de recherche qu'ils sont tenus de conduire. Le financement est assuré par le Centre sur fonds propres, sur subventions de l'État, ou sur financement extérieur. Chaque projet de recherche doit nécessairement aboutir et les résultats doivent avoir un impact dans la vie sociale.

Tous les domaines de la linguistique sont concernés par les projets de recherche. De la description systématique à la didactique du français, en passant par la phonologie, la morphologie, la syntaxe, la sociolinguistique, la terminologie, la lexicographie, la traduction, la didactique des langues nationales, etc.

##### 4.2.4.2 Le Centre comme prestataire de services

Le Centre d'aménagement linguistique intervient pleinement dans la vie de la nation.

Ainsi, il propose au politique des orientations dans son domaine de compétence.

Il fournit son travail terminologique à la communication audio-visuelle, à la presse écrite, aux services de publicité, à la Dafa, à l'Indrap et à tous les utilisateurs des langues nationales.

##### 4.2.4.3 Centre de documentation écrite et audio-visuelle

Pour permettre à la recherche linguistique de jouer pleinement son rôle et de se développer sur la base des acquis, il convient de recenser tous les travaux antérieurs sur les langues nationales et en langues nationales, de les multiplier au besoin et de les mettre à la disposition des chercheurs et des autres utilisateurs à travers un service de bibliothèque.

La tradition orale étant la source privilégiée du linguiste dans nos sociétés, un effort est à faire par le Centre qui doit disposer, dans les meilleurs délais, de tous les documents sonores susceptibles de faire avancer la recherche scientifique. Le Centre peut, dans ces conditions, être utile aux historiens, aux sociologues, et à tous les spécialistes des sciences sociales.

##### 4.2.4.4 Centre des industries de la langue

Aujourd'hui, l'informatique est le domaine incontournable dans toutes les activités de la vie. La

relation linguistique et informatique est à prendre en ligne de compte dans les activités de choix du Centre. On peut définir comme axes prioritaires de travail, la confection de logiciels performants qui allieraient système de gestion de base de données, tableur et traitement de textes et qui prendraient en compte les caractères phonétiques.

La mise en place de riches banques de données terminologiques et lexicographiques doit être une préoccupation immédiate du Centre.

#### 4.2.4.5 Centre de formation

Le Centre est une structure qui est en contact permanent avec les utilisateurs du français et des langues nationales. Il est pourvoyeur de termes nouveaux dans la langue générale. Comme la diffusion des termes nouveaux, qui passent de la langue de spécialité à la langue générale, se fait par une communication efficiente, il est tout à fait recommandé que le Centre s'occupe de la formation des utilisateurs afin que les néologismes aient le maximum de chance de passer dans la langue. Ainsi, les animateurs de la radio et de la télévision nationales, les agents d'alphabétisation ainsi que les concepteurs de manuels en langues nationales doivent bénéficier de formation par le personnel du Centre.

Le Centre peut également recevoir comme stagiaires des étudiants de l'UAM, de l'Institut de formation aux techniques de l'information et de la communication (Iftic) qui s'orientent vers une carrière de journaliste ou d'animateur en langue nationale.

Il peut offrir ses services à tout projet de développement qui sent le besoin de former les bénéficiaires de ses actions.

En fonction du sérieux et de la qualité du travail qui s'y fait, le Centre peut recevoir aussi des stagiaires de pays africains qui ont les

mêmes préoccupations que le Niger en matière de développement linguistique.

#### 4.2.4.6 Centre de sensibilisation et de coercition

Les langues nationales ne sont pas que des langues de seconde zone. Elles servent aux 80% de la population qui ne peuvent pas communiquer en français.

La tâche de sensibilisation qui doit être menée par le Centre se fera dans plusieurs directions :

- Abattre le complexe de ceux qui pensent que les langues nationales ne peuvent pas promouvoir l'individu qui les utilise;
- Amener les utilisateurs des langues nationales à utiliser l'orthographe adoptée pour les transcrire;
- Encourager le développement des enseignes publicitaires en langues nationales; pour ce faire, le Centre doit proposer ses services aux particuliers qui en font la demande ou qui prennent l'initiative de faire des affiches ou enseignes en langues nationales;
- Promouvoir l'utilisation des langues nationales spécifiques pour l'établissement des pièces d'état civil (extrait d'acte de naissance, jugement supplétif, carte d'identité, passeport, etc.) par un bilinguisme écrit français / hausa ou français / zarma;
- Etc.

## 5 La structuration du Centre<sup>(4)</sup>

### 5.1 Organe de tutelle

Le Centre d'aménagement linguistique étant à la fois un organisme de recherche et d'orientation en matière de politique

(4) Les points 5, 6, 7 et 8 seront traités dans deux prochains documents relatifs à l'organigramme du Centre et à son statut.

linguistique, il serait judicieux de le placer sous la tutelle du Conseil économique social et culturel (CÉSC) et qu'il fonctionne comme établissement public de l'État à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Le Centre pourrait être ainsi organisé :

- 5.2 Direction générale;
- 5.3 Secrétariat général;
- 5.3.1 Service informatique;
- 5.3.2 Service de transcription;
- 5.4 Département législatif ou juridique;
- 5.4.1 Service de la sensibilisation et du contentieux;
- 5.4.2 Service des textes juridiques;
- 5.5 Direction de la recherche fondamentale;
- 5.5.1 Prévoir un service par langue nationale;
- 5.5.2 Service des études sociologiques;
- 5.6 Direction de la recherche appliquée;
- 5.6.1 Service de terminologie et traduction;
- 5.6.1.1 Prévoir une unité par langue nationale, une unité en langues étrangères;
- 5.6.2 Service de lexicographie;
- 5.6.2.1 Prévoir une unité par langue nationale et une unité en français;
- 5.6.3 Service de didactique des langues;
- 5.6.3.1 Prévoir une unité par langue, une en français et une en anglais;
- 5.7 Direction de la documentation;
- 5.7.1 Service de bibliothèque;
- 5.7.2 Service audio-visuel;
- 5.7.3 Service reprographie.

## 6 Conclusion

Si le Niger veut se mettre dans une véritable dynamique de développement, il y a lieu d'amener les Nigériens à prendre conscience de la nécessité de donner aux langues en présence dans le pays toute leur valeur dans les situations de



communication. La grande masse d'analphabètes doit devenir créative et originale dans tous les domaines de la vie sociale. Il est dès lors important de lui donner la formation indispensable dans les langues maternelles afin qu'elle participe pleinement à l'effort de développement. Le Centre national d'aménagement linguistique est, à l'heure actuelle, la structure la plus apte à fournir aux Nigériens la réponse aux questions linguistiques.

La création du Centre national d'aménagement linguistique est plus qu'une nécessité pour le Niger. En plus des fonctions qu'il aura à jouer dans le développement des langues nationales, le Centre assurera du travail à un grand nombre de jeunes linguistes en formation qui sont sans perspectives aujourd'hui du fait qu'ils ne peuvent plus être engagés par l'Indrap, le Secrétariat permanent de la Commission nationale de la réforme de l'enseignement et du plan de scolarisation (SP/CNRE/PS) et de la Dafa. Il proposera d'autre part des canaux de diffusion et d'implantation des néologismes grâce aux Commissions sectorielles de terminologie et de traduction à mettre en place. Il mettra à profit les Commissions de la radio et de la télévision qui proposeront des émissions qu'il patronnera et, en accord avec les autres structures nationales, il animera, dans les langues nationales, des formations pour plusieurs couches sociales.

*Issoufi Alzouma Oumarou,  
Département de linguistique,  
Faculté des lettres et sciences humaines,  
Université Abdou Moumouni de  
Niamey,  
Niger.*

## Bibliographie

- ACCT, 1992: *Plan d'aménagement linguistique en francophonie*, polycopié.
- Confemen, 1986: *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs*, Paris, Honoré Champion.
- GRRPLN, 1977: *Une année d'existence*, Niamey, Imprimerie nationale du Niger.
- Halaoui (N.), 1990: «La terminologie des langues africaines, aujourd'hui», dans *Terminologies nouvelles*, n° 4, Bruxelles, ACCT & CFB.
- Halaoui (N.), 1992: «L'Office des langues nationales», dans *Terminologies nouvelles*, n° 7, Bruxelles, ACCT & CFB.
- Poth (J.), 1988: *L'enseignement des langues maternelles africaines à l'école... Comment?*, Dakar, Unesco-Breda.